

Maître d'Ouvrage :

Commune de SOUSTELLE

Mairie de Soustelle
« Arbousse »
30110 Soustelle
Tél. : 04 66 30 00 09
Fax : 04 66 30 96 98
Courriel : mairie.soustelle@wanadoo.fr



Maîtrise d'Œuvre :

E.U.R.L. Vincent VIAL

Résidence « La Castagnade »
48, Grand'Rue Jean MOULIN
B.P. n° 60134 – 30103 ALES CEDEX
Tél. : 04 66 30 22 23
Courriel : scp.chazel-vial@orange.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

*Création d'une voie de desserte du « Hameau du Sollier »
et d'accès à la station d'épuration Commune de SOUSTELLE*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du 26 février 2019

Numéro de délibération D2019_02

L'an 2019

et le 26 février

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : André CAPDUR

Présents :

Jean-Pierre OZIL - Eliette PONGY - Christiane DI CESARE - Laurent BRUNEL - Georges RIBOT -
Jérôme NOGARET, Colette RIBOT,

Absents :

A été nommé secrétaire :

Jean-Pierre OZIL

Objet de la Délibération

**EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE POUR DESENCLAVEMENT DU
NORD DU HAMEAU DU SOLLIER**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de création d'une voie de desserte à l'Ouest du Hameau du Sollier,
Cette voie permettra le désenclavement du Nord du Hameau afin de permettre l'accès
aux véhicules de secours, aux véhicules des services techniques de la Commune ainsi qu'à
l'entretien du réseau d'Eaux Usées et de la station d'épuration,

Vu la notice explicative qui figure dans le dossier d'enquête publique,

Considérant que le projet de création d'une nouvelle voie communale de désenclavement
du Hameau du Sollier répond à un besoin réel, que ce projet doit être préféré, notamment
du point de vue de l'environnement, à d'autres options envisageables, et que la situation
financière de la commune permet de la mettre en oeuvre ;

Approuve, à l'unanimité cette délibération de projet de désenclavement du nord du hameau
du Sollier

Demande à Monsieur le Préfet du Gard de déclarer ce projet d'utilité publique;

Charge Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en oeuvre de
ce projet, en particulier la constitution du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration
d'utilité publique et à l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet,

Fait et délibéré à Soustelle,

Pour extrait certifié conforme,

Le maire : André CAPDUR,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

du

publication



notification